

ANNEXE I

(*article 1*)

LISTE DES RUES OU PARTIES DE RUES DU RÉSEAU ARTÉRIEL DE L'ARRONDISSEMENT DANS LESQUELLES LA NEIGE EST ENLEVÉE ET TRANSPORTÉE

CHAPITRE I

SECTEUR GIFFARD

Ce secteur correspond aux limites du territoire de l'ancienne municipalité de Giffard.

La neige est enlevée et transportée dans toutes les rues de ce secteur, à l'exception de celles indiquées ci-dessous :

Bourg-Royal, avenue du du côté est, entre la limite nord de l'arrondissement et la rue Clémenceau

Saint-David, avenue entre la rue Clémenceau et la rue Montpellier

CHAPITRE II

SECTEUR MONTMORENCY

Ce secteur correspond aux limites du territoire de l'ancienne municipalité de Montmorency.

La neige est enlevée et transportée dans toutes les rues du secteur, à l'exclusion du boulevard Sainte-Anne.

CHAPITRE III

AUTRES SECTEURS

La neige est enlevée et transportée dans les rues suivantes :

Chutes, boulevard des

des deux côtés, de la voie ferrée jusqu'au boulevard Sainte-Anne

des deux côtés, de l'avenue de la Falaise jusqu'à la rue Francheville

sur le viaduc de l'autoroute Félix-Leclerc

en front des numéros civiques 773, 2141, 2149, 2153, 2165, 2171, 2175, 2177, 2255, 2262, 2266, 2279 et 2291

du côté sud, en front des numéros civiques 2158, 2166, 2320, 2330 et 2340

Raymond, boulevard

du côté ouest, le long du terrain situé au 969, avenue Nordique

du côté ouest, du numéro civique 877 jusqu'à la rue Boiselle

du côté est, du numéro civique 860 jusqu'à l'avenue Sainte-Thérèse

en front des numéros civiques 1098, 1212 et 1285

Rochette, boulevard

du côté nord, de la rue Bélanger jusqu'à la rue Bessette

du côté nord, entre la rue Bertrand et le boulevard Raymond

du côté nord, du numéro civique 377 jusqu'au numéro civique 501

du côté sud, du numéro civique 430 à l'ouest jusqu'au numéro civique 500 à l'est

Rochette, boulevard	<p><u>du côté sud</u>, entre la rue Dillon et le numéro civique 916</p> <p><u>du côté sud</u>, de l'intersection est de la rue Bessette jusqu'à l'intersection ouest de la rue Guay</p> <p>en front du numéro civique 372 et du lot 2 034 920</p>
Royale, avenue	<p><u>des deux côtés</u>, sur toute sa longueur, soit de la limite ouest, rivière Beauport, au numéro civique 2463 inclusivement et le pont de Boischatel</p> <p><u>du côté nord-ouest</u>, du numéro civique 2367 au pont de Boischatel</p>
Saint-Jean-Baptiste, rue	entre l'avenue Royale et l'intersection est de la rue Saint-Exupéry
Sainte-Anne, boulevard	<p><u>des deux côtés</u>, entre les numéros civiques 4031 et 4275</p> <p><u>du côté sud</u>, entre les numéros civiques 4001 et 4031</p> <p><u>du côté sud</u>, de la rivière Beauport jusqu'au numéro civique 300</p> <p><u>du côté sud</u>, du numéro civique 568 à l'ouest jusqu'au numéro civique 800 à l'est</p> <p><u>du côté nord</u>, de la rivière Beauport jusqu'au numéro civique 535 inclusivement</p>
Sainte-Anne, boulevard	en front du numéro civique 1006

Sainte-Anne, boulevard

en front des numéros civiques
1062 à 1082 inclusivement

en front des numéros civiques
1132 à 1176 inclusivement

en front des numéros civiques
1210 à 1254 inclusivement

en front des numéros civiques
1294 à 1412 inclusivement

Seigneuriale, rue

des deux côtés, de l'avenue
Royale jusqu'à l'avenue des
Laurentides

du côté ouest, entre l'avenue des
Laurentides et le numéro civique
297 inclusivement, en front du
numéro civique 301 et entre le
boulevard Rochette et le numéro
civique 321